

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

COMPTE RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de Ternay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean-Jacques BRUN, Maire,

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 13 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 29

PRÉSENTS : Jean-Jacques BRUN – Laurence MARTINEZ – Jean-François FRAISSE – Rachel REY – Robert VILLEJOBERT - Nathalie MICHAUD – Marie-Thérèse RIVIERE-PROST – Didier GIRARD - Andrée HEZARD - Lionel FAIVRE – Martine AMBROSINO – Catherine TISSEUIL – Philippe CACCAMO – Karine CHARVET - Xavier DERMONT – Alain ROUCHON - Béatrice CROISILE – May RENAUDIN (à partir de la délibération n°2017/VIII/02/4.2.2) – Léa GANGER - Julien CHOSSON – Mattia SCOTTI – Bruno PERRIN – Roberto POLONI – Patricia DAMIAO – Serge COATANEA.

EXCUSÉS : Serge JUVENETON (procuration Jean-François FRAISSE)
Laurence RUBIN (procuration Laurence MARTINEZ)
Christine ROMEI (procuration Martine AMBROSINO)
Chrystèle MONNET-RAGUSI (procuration Catherine TISSEUIL)

ABSENTE : May RENAUDIN (pour la délibération n°2017/VIII/01/1.1.5.3)

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Martine AMBROSINO est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte. Monsieur le Maire fait constater que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à signer le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2017 et à adopter le procès-verbal mis préalablement à la disposition de chaque membre du Conseil Municipal pour lecture. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- Convention de stage (Le cloître et le presbytère de Ternay) : Université Lumière LYON 2/Commune de Ternay/Alexandre MONNET (Stagiaire)

Date d'affichage du Compte-rendu de la Présente séance : *20 décembre 2017*

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

2017/VIII/01/1.1.5.3 – REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Les dispositions relatives à la commission d'appel d'offres (CAO) étaient régies par le Code des Marchés publics et ne le sont plus dans le décret relatif aux marchés publics.

Dorénavant l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe la composition et le fonctionnement de la CAO et détermine ses compétences.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres ayant pour vocation d'en préciser sa composition, ses compétences et son fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement intérieur annexé à la présente délibération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

2017/VIII/02/4.2.2 – AUTORISATION D'ENGAGER DU PERSONNEL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF GUSO

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement de personnel intermittent des spectacles et l'autorisation d'engagement de ce personnel dans le cadre du dispositif GUSO au sein de la Commune pour assurer la mise en place de spectacle.

La rémunération sera fixée directement dans le contrat établi pour chacune des prestations réalisées par le personnel recruté dans le cadre de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de recruter du personnel intermittent des spectacles ;
- **AUTORISE** l'engagement de personnels dans le cadre du dispositif GUSO au sein de la Commune ;
- **DIT** que les charges comptables seront imputées aux comptes prévus dans la nomenclature comptable au chapitre 012 du budget 2018 et suivants ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

2017/VIII/03/4.1.1 – CREATION DE POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste dans le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture - catégorie C – filière sanitaire et sociale, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2018.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CREE** un poste dans le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture - catégorie C – filière sanitaire et sociale, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2018 et suivants ;
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des effectifs ci-joint ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

**2017/VIII/04/7.1.1 – BUDGET COMMUNAL 2017 : DECISIONS
MODIFICATIVES N°4**

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, indique qu'il convient de procéder aux ajustements budgétaires suivants sur le budget communal 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Opération réelle :

012/64111/020 (rémunération principale)	+ 24 000,00
012/6218/020 (Autre personnel extérieur)	+ 43 000,00
011/615221/020 (Entretien sur bâtiments publics)	- 12 000,00
014/739223/01 (fonds ressources communales interco)	- 45 000,00
022/01 (dépenses imprévues)	- 10 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux opérations budgétaires visées ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

**2017/VIII/05/7.10 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON (CCPO)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon a adressé, pour présentation, le rapport d'activité et le compte administratif 2016.

Ces dossiers présentent les réalisations de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon au cours de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité et du compte administratif 2016 de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon susvisés.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

2017/VIII/06/1.4.4 – CONVENTION DE STAGE : UNIVERSITE LUMIERE LYON
2/COMMUNE DE TERNAY/ALEXANDRE MONNET (STAGIAIRE)

Madame Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, adjoint délégué à la Culture, expose au Conseil Municipal l'opportunité de la signature d'une convention de stage avec l'Université Lumière Lyon 2 et Monsieur Alexandre MONNET dans le cadre du cursus universitaire de l'étudiant, « Master Histoire de l'Art » et dont l'étude portera sur le cloître et le presbytère de Ternay.

Ce stage aurait lieu du 1^{er} février au 1^{er} mai 2018, et correspondrait à 400 heures de présence effective dans l'organisme d'accueil.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention de stage dont l'encadrement sera assuré par Mme Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, adjoint délégué à la Culture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de stage avec l'Université Lumière Lyon 2 et Monsieur Alexandre MONNET, stagiaire, pour la période du 1^{er} février au 1^{er} mai 2018.

- **DIT** que la dépense sera prévue au Budget Communal 2018.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Plus aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h20.

Le Maire,

Jean-Jacques BRUN